

Contrat d'engagement - règlement 2024

Pour les 14-17 ans

DISPOSITIF « JE M'INVESTIS DANS MA VILLE » VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

Préambule : Ce contrat est un engagement réciproque entre les participants et la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Le participant s'engage à prendre connaissance de ce document et à respecter les règles énoncées ci-dessous. La ville s'engage à accueillir le participant dans un environnement de travail avec des tâches précises à accomplir contre une gratification, ce contrat vise également à formaliser la nature et la durée de l'activité, l'encadrement, les gratifications, les dispositions en terme d'assurance et les règles à respecter.

Lisez attentivement ce document avant de le signer.

1. NATURE ET DURÉE DE L'ACTIVITÉ

Au sein du dispositif « Je m'investis dans ma ville », vous vous engagez à participer à des missions visant l'amélioration du cadre de vie, pour une période d'une semaine, soit 17 heures 30 (5 demi-journées) à hauteur de 100€ par virement bancaire par mission, au sein d'une équipe de 7 jeunes. Des fiches de missions vous seront remises le premier jour, précisant pour chaque jour : votre lieu de mission, la nature des tâches à effectuer et le nom de votre référent pédagogique.

Vous ne pourrez pas choisir vos missions, et vous vous engagez donc à potentiellement pouvoir participer à l'ensemble des missions. Exemple :

- **Travaux d'entretien d'espaces vert et/ou d'aménagements extérieurs au sein de jardins paysagés, sur des sentiers de randonnées**
- **Petits travaux de peinture, ou tous autres petits travaux**
- **Animations en EHPAD pour les personnes âgées**
- **Participation au tri, rangement et mise en rayon d'objets de seconde main**
- **Sensibiliser contre l'abandon des animaux (promenade d'animaux, entretien chatterie, chenil)**

2. ENCADREMENT ET LIEUX DES MISSIONS

Sur chacune de vos missions, vous serez encadré par un référent pédagogique, agent de la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Ce dernier sera garant du bon déroulement de la mission. Les missions auront lieu dans les services communaux, ou associations, soit dans des espaces extérieurs.

3. DISPOSITION ASSURANCE

En complément de votre responsabilité civile, la ville de Saint-Dié-des-Vosges souscrit à une responsabilité civile individuelle Accident Corporel pour la période de votre engagement.

4. LES RÈGLES DES SESSIONS « JE M'INVESTIS DANS MA VILLE »

4.1 Concernant la ponctualité

- **J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous fixé sur la fiche mission.**
- **Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.**
- **Je m'engage à prévenir l'encadrant pédagogique de mon équipe en cas d'absence et à fournir un justificatif (certificat médical...)**

4.2 Concernant la réalisation des chantiers

- **Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à ces travaux. Le port de chaussures fermées est obligatoire sur toutes les missions.**
- **De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. Les cheveux longs devront être attachés.**
- **Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.**
- **En fonction des besoins de services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.**

4.3. Concernant la qualité des tâches effectuées (e) et le comportement pendant les chantiers

- **Je m'engage à lire le **projet pédagogique** et les différentes **fiches missions**.**
- **Je m'engage à réaliser de mon mieux les missions qui me sont confiées.**
- **Je m'engage à respecter les consignes qui me sont données par les encadrants.**
- **En toute situation, je reste avec l'équipe et les encadrants.**
- **Je prends soin du matériel technique ou pédagogique qu'on me confie.**
- **Je porte mon badge.**

4.4 Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- **Exclusion temporaire ou définitif du dispositif « Je m'investis dans ma ville**
- **Toute exclusion (qu'elle soit temporaire ou définitive) signifiera que la mission sur laquelle vous étiez mobilisé ne sera pas indemnisée.**

..... ✂

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter (case à cocher)

Nom et prénom :

Nom et prénom du représentant légal :

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le

Signature du participant
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »